

3, 4 & 5 avril 2024

# Diversité et réussite[s]

dans l'enseignement supérieur

# Diversité et dispositifs d'accompagnement

Jeudi 4 avril 2024

# Diversité et dispositifs d'accompagnement

De la prescription à l'inclusion : une démarche d'accompagnement co-construite avec les étudiant.e.s	Béatrice Davy Marine Gauthier Gwénaëlle Mingot Elodie Orenzia Anna Reymondeaux	<i>Université d'Angers</i>
Différencier la communication pour mieux accompagner les étudiants : comment utiliser les taux de réussite après la 1re session d'examen en enseignement supérieur ?	Trecy Martinez Perez Christelle Maillart	<i>Université de Liège</i>
Perception par les étudiants des dispositifs d'aide à la réussite	Sophie Kennel Laurence Redon Alexandra Knaebel	<i>Université de Strasbourg Université Toulouse-Jean-Jaurès</i>
La reconnaissance de l'engagement étudiant : quelle prise en compte de la diversité des publics ?	Agathe Dirani Sylvie Dagonne	<i>Université Rennes 2</i>

# Diversité et dispositifs d'accompagnement



# De la prescription à l'inclusion : une démarche d'accompagnement co-construite avec les étudiant.e.s

Béatrice Davy  
Marine Gauthier  
Gwénaëlle Mingot  
Elodie Orengia  
Anna Reymondeaux



# Minute résumé

- De plus en plus de lycéen.ne.s accèdent aux études supérieures. Cette massification révèle une diversité croissante des publics. La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s appelle à personnaliser les parcours de formation pour favoriser la réussite de tous.te.s les étudiant.e.s. A l'Université d'Angers, pour répondre à cette évolution, des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place : tutorat collectif et entretiens individuels. L'intégration du Relais handicap dans le pôle accompagnement et la prise en charge systématique des étudiant.e.s bénéficiant d'un Régime Spécial d'Etudes permettent d'être au plus près des besoins de chaque étudiant.e. Une aide pédagogique et humaine individualisée (preneur.se de notes, secrétaire d'examen, tuteur.rice) leur est proposée.
- Néanmoins, car leur parcours « moins classique » ne correspond pas forcément aux prérequis de la formation, certain.e.s étudiant.e.s sont inscrit.e.s obligatoirement dans le dispositif d'accompagnement et peuvent se sentir stigmatisé.e.s. En parallèle, des membres des équipes pédagogiques peuvent penser que n'ayant pas les prérequis et ayant besoin d'être accompagné.e.s, ces étudiant.e.s n'ont pas leur place dans la formation. De plus les équipes pédagogiques étant souvent exsangues, elles peuvent se sentir démunies et non formées pour répondre aux besoins d'accompagnement de certain.e.s étudiant.e.s.
- Alors, comment dépasser la stigmatisation des personnes accompagnées en les rendant actrices de leur parcours ?

# Introduction

- Une opportunité de financement qui rencontre une volonté politique
- Une démarche prescriptive, vécue comme étant stigmatisante
- Les limites, les constats et les forces de la démarche initiale
- Les leviers d'amélioration
- Est-on condamné à stigmatiser lorsque l'on accompagne ? La réflexivité au service d'une universalisation de l'accompagnement

# 1. Quelles évolutions de nos pratiques?

- **Ce que l'on propose aujourd'hui**
  - Accompagnement des étudiants dans leur diversité
  - Plusieurs modalités d'accompagnement
- **Notre méthodologie ?**
  - L'approche par compétences au cœur de notre philosophie
- **Nos intentions ?**

Perception de la **valeur** : en explicitant le sens de l'accompagnement

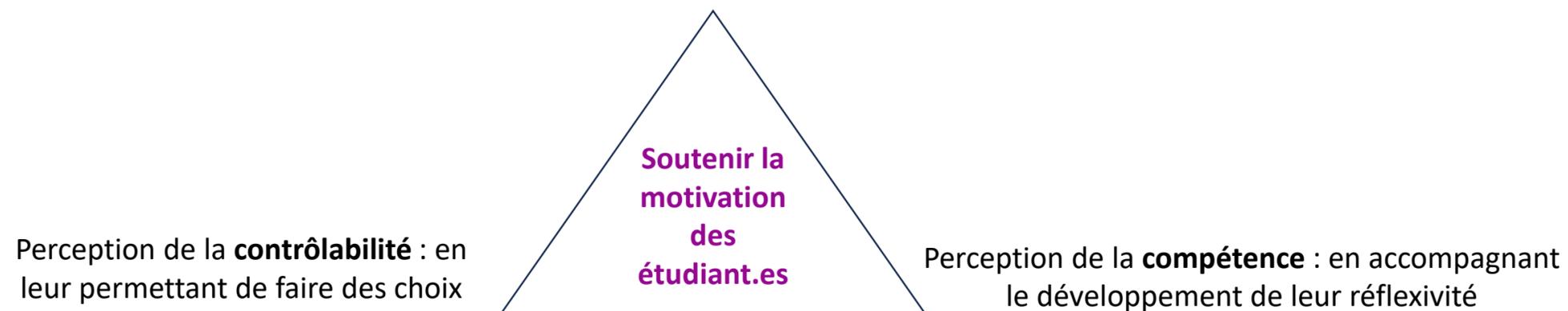


Schéma adapté de Viau, 1994

## 2. Une démarche co-construite

**A l'Université d'Angers, plusieurs étapes permettent à l'étudiant.e d'être acteur.rice de son parcours :**

- I. Réunions de rentrée :** rencontre de l'ensemble des L1 ; présentation du dispositif ; étudiant.e.s « oui si »/volontaires ; contrat pédagogique ; RSE ; rdv individuel
- II. Entretiens individuels :** reprise contrat péda ; identification des besoins ; formule accompagnement individualisée ; lien Relais Handicap ; autres entretiens
- III. « Menus méthodo »**
  - a. Organisation : construction et objectif des séances ; étudiant.e au centre ; fonctionnement
  - b. Focus sur les premières séances : devenir étudiant.e ; séance diagnostique ; séances suivantes
  - c. Un cercle vertueux : constats ; démarche accompagnement

# 3. Pistes de travail

- Rendre plus lisible le référentiel de compétences
- Améliorer l'outil d'accompagnement à la réflexivité
- Universaliser l'accompagnement en l'inscrivant dans les maquettes
- Mieux évaluer nos actions

IN

U

## Proposition de communication individuelle

**Titre : De la prescription à l'inclusion : une démarche d'accompagnement co-construite avec les étudiant.e.s**

### Auteurs (5 maximum) :

Davy, Béatrice, chargée des étudiant.e.s, Université d'Angers, d'accompagnement [beatrice.davy@univ-angers.fr](mailto:beatrice.davy@univ-angers.fr)

Gauthier, Marine, cheffe de projet par compétences, Université d'Angers, approche [marine.gauthier@univ-angers.fr](mailto:marine.gauthier@univ-angers.fr)

Mingot, Gwénaëlle, chargée des étudiant.e.s, Université d'Angers, d'accompagnement [gwenaelle.mingot@univ-angers.fr](mailto:gwenaelle.mingot@univ-angers.fr)

Orengia, Elodie, chargée des étudiant.e.s, Université d'Angers, d'accompagnement [elodie.orengia@univ-angers.fr](mailto:elodie.orengia@univ-angers.fr)

Reymondeaux, Anna, responsable du pôle accompagnement, Université d'Angers, [anna.reymondeaux@univ-angers.fr](mailto:anna.reymondeaux@univ-angers.fr)

**Mots-clés** (3 à 6) : accompagnement, inclusion, individualisation, adaptation aux besoins, pédagogie, réflexivité

### Type de texte soumis (au choix)

- Texte court (500 mots, hors références)
- Texte long (2000 mots, hors références)

### Type de communication

- Présentation d'une recherche
- Présentation d'un dispositif
- Retour d'expérience sur une initiative

### Présentation

# De la prescription à l'inclusion : une démarche d'accompagnement co-construite avec les étudiant.e.s

## 1. Constats

### a) Contexte angevin de 2016 à 2024

L'université d'Angers est une université chroniquement sous-dotée (il manque au bas mot 50 millions d'euros/an en comparaison à d'autres universités). Dans le même temps, l'université d'Angers est reconnue pour son taux de réussite en licence. Ce dernier s'établit à 52,1% avec une valeur ajoutée de 12,6% (par rapport à d'autres universités comparables, qui elles, ont un taux de 39,4%). Si nous resserrons cette analyse aux publics les plus fragiles que nous accompagnons, le taux de réussite reste de plus de 50%, c'est là encore au-dessus de la moyenne nationale. Si ce bon taux de réussite ne peut pas être exclusivement mis au crédit du pôle accompagnement, il paraît justifié de s'intéresser et de valoriser ce qui est mis en œuvre dans notre université. Nous sommes très régulièrement sollicité.e.s pour présenter notre organisation et le métier de chargé.e d'accompagnement des étudiant.e.s. Si l'on prend en compte la situation financière de l'établissement, nous ne pouvons qu'affirmer que l'accompagnement qualitatif à la réussite des étudiant.e.s relève d'une réelle volonté politique. En 2016, grâce à un appel à projet Région et Fonds social Européen (FSE), nous avons pu initier notre engagement dans l'accompagnement à la réussite et avons créé le métier de chargé.e d'accompagnement des étudiant.e.s. L'appel à projet a permis d'initier cette démarche, c'était un projet plutôt clef en main avec des publics cibles et un « menu » d'accompagnement préétabli. Nous nous intéressons aux étudiant.e.s de première année issu.e.s de bacs professionnels, technologiques et aux étudiant.e.s boursiers. Grâce à cet appel à projet de 6 ans, nous avons pu développer des compétences et acquérir une réelle expertise dans le domaine de l'accompagnement. A la fin du financement FSE/Région, nous avons initié une politique d'accompagnement un peu différente et avons entrepris de sortir d'une logique prescriptive pour tendre vers une logique d'inclusion. Cela est notamment rendu possible grâce aux moyens dédiés du projet Thèlème (NCU- Financement ANR, financement établissement et contribution directe de composante).

### [Lien vers la présentation de l'accompagnement](#)

### b) Le contexte angevin à l'épreuve des enjeux de la réussite étudiante

De plus en plus de lycéen.ne.s accèdent aux études supérieures. Cette massification révèle une diversité croissante des publics. La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s appelle à personnaliser les parcours de formation pour favoriser la réussite de tous.te.s les étudiant.e.s.

A l'Université d'Angers, pour répondre à cette évolution, des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place : tutorat collectif et entretiens individuels. L'intégration du Relais handicap dans le pôle accompagnement et la prise en charge systématique des étudiant.e.s bénéficiant d'un Régime Spécial d'Etudes permettent d'être au plus près des besoins de chaque étudiant.e. Une aide pédagogique et humaine individualisée (preneur.se de notes, secrétaire d'examen, tuteur.rice) leur est proposée.

Néanmoins, car leur parcours « moins classique » ne correspond pas forcément aux prérequis de la formation, certain.e.s étudiant.e.s sont inscrit.e.s obligatoirement dans le dispositif d'accompagnement et peuvent se sentir stigmatisé.e.s.

En parallèle, des membres des équipes pédagogiques peuvent penser que n'ayant pas les prérequis et ayant besoin d'être accompagné.e.s, ces étudiant.e.s n'ont pas leur place dans la formation. De plus les équipes pédagogiques étant souvent exsangues, elles peuvent se sentir démunies et non formées pour répondre aux besoins d'accompagnement de certain.e.s étudiant.e.s.

*Alors, comment dépasser la stigmatisation des personnes accompagnées en les rendant actrices de leur parcours ?*

## 2. Autant de réponses que de diversités

La démarche du pôle accompagnement vise à déconstruire l'idée selon laquelle « quand on veut, on peut » et s'appuie notamment sur les travaux de la philosophe Chantale Jacquet (2014). C'est lorsque les individus disposent des conditions favorables, dont l'accompagnement fait partie, qu'ils peuvent réellement s'investir dans leurs études, ce qui démontre que c'est « quand on peut, qu'on veut ».

A la rentrée, les chargé.e.s d'accompagnement assurent une communication à grande échelle auprès de tou.te.s les étudiant.e.s de première année. La présentation du dispositif à l'ensemble des étudiant.e.s permet l'inclusion de tous.te.s dans le dispositif, et pas uniquement les étudiant.e.s étiqueté.e.s "oui si". Ils.Elles explicitent alors ce qu'est le contrat pédagogique de réussite étudiante, ce que sont les régimes spéciaux d'étude et présentent l'accompagnement. Ensuite, ils.elles reçoivent en entretien individuel les étudiant.e.s qui en font la demande ou qui relèvent de l'accompagnement pour identifier les besoins et problématiques liés à leur situation. Ce premier entretien permet notamment d'évoquer avec eux leur sentiment face à l'obtention d'un "oui si" sur Parcoursup pour évacuer les préjugés et dépasser la stigmatisation qu'il.elle.s peuvent ressentir. C'est une étape essentielle à la construction de leur parcours : ils.elles signent leur contrat pédagogique de réussite, accèdent à la demande de régime spécial d'étude, découvrent l'environnement universitaire et coconstruisent leur formule d'accompagnement selon les modalités qui leur semblent les plus favorables. Cette flexibilisation du parcours de l'étudiant.e permet de le.la rendre acteur.rice et de donner plus de sens à son parcours. C'est également le moment de faire le lien avec le Relais Handicap si nécessaire.

L'accompagnement à l'Université d'Angers repose sur le postulat suivant : l'environnement universitaire s'adapte à l'étudiant.e, et non l'inverse. Par exemple, le pôle accompagnement a contribué à l'évolution des contrôles continus. Leur multiplication a entraîné des tensions dans leur organisation, notamment pour la mise en œuvre des aménagements d'examen des étudiant.e.s en situation de handicap. Plutôt que de réduire les sujets des étudiant.e.s bénéficiant d'aménagements, la proposition a été d'intégrer le tiers-temps dans le temps de composition de l'épreuve. Si la durée du cours est d'une heure, l'épreuve durera quarante minutes permettant ainsi d'inclure le tiers-temps. Cette démarche est un exemple concret du passage d'une logique d'adaptation à une logique d'inclusion.

## 3. Focus sur les séances de méthodologie

Pour construire les séances collectives de méthodologie du travail universitaire, les chargé.e.s d'accompagnement ont été formé.e.s à l'approche par compétences. Cette approche place les étudiant.e.s au cœur de leurs apprentissages et donne du sens à leur participation au dispositif. Les séances de méthodologie ainsi repensées visent le développement chez les étudiant.es de la compétence à « se former en premier cycle universitaire ». Produit par les chargé.e.s d'accompagnement, le référentiel de cette compétence montre que le développement de cette

dernière repose sur certains apprentissages tels que la gestion de son temps, le traitement actif des contenus d'enseignement, le travail collaboratif, etc.

Parce que tou.te.s les étudiant.e.s ne sont pas égaux.ales face à ces apprentissages lors de leur arrivée à l'université, une séance diagnostique leur est proposée en début de parcours. Celle-ci est fondée sur un questionnaire inspiré des travaux de Mireille Houart (2017) appelant des réponses déclaratives, mais aussi sur une mise en situation permettant de réfléchir, dans une posture de non-jugement, aux besoins et aux difficultés rencontrées par différents types d'étudiant.e.s. A l'issue de ces deux activités, chaque étudiant.e est amené.e à choisir les thématiques qu'il.elle souhaitera approfondir au cours des séances de méthodologie. C'est désormais à chacun.e de déterminer sa propre trajectoire en méthodologie, tout en bénéficiant du regard avisé des chargé.e.s d'accompagnement si le choix s'avérait difficile à opérer. Au cours de ces séances, le travail de groupe entre pairs permet à chacun.e de valoriser ses acquis et son expérience pour en faire bénéficier les autres. Cela nécessite une implication active des étudiant.e.s, essentielle dans l'acquisition des apprentissages. Si certaines séances de méthodologie sont laissées au choix de l'étudiant.e, d'autres sont proposées à l'ensemble des étudiant.e.s accompagné.e.s. C'est le cas de la séance diagnostique que nous venons d'évoquer, mais aussi de la seconde séance de méthodologie intitulée « Devenir étudiant.e ».

Cette séance invite les étudiant.e.s à identifier leurs sources de motivation, à questionner leurs choix d'orientation et plus globalement à interroger la diversité des profils étudiants. Une partie de la séance est construite autour de l'étude de cas d'étudiant.e.s en situation de handicap anonymisés. Elle a pour objectif initial de sensibiliser la communauté étudiante à la question du handicap. Sa mise en œuvre à la rentrée a également permis à des étudiant.e.s de réaliser qu'ils.elles sont en situation de handicap invisible et qu'à ce titre, ils.elles peuvent bénéficier d'aménagements. Plus largement, cette séance interroge les étudiant.e.s sur leur propre rapport à l'inclusion et à la diversité. Quels sont les attendus à l'université en termes de posture ? Comment interagir avec les autres en développant une posture éthique et de non-discrimination ? Un autre objectif de cette séance est de questionner, très tôt dans leur parcours, le rapport des étudiant.e.s à l'échec et de leur permettre de constater que leur parcours d'études peut être impacté par des éléments extérieurs. Ils.elles conscientisent ainsi que la réussite académique peut être liée à d'autres paramètres qu'au travail strictement universitaire.

La formule proposée forme les étudiant.e.s à la démarche réflexive. En s'appuyant sur des outils construits par les chargé.e.s d'accompagnement, les étudiant.e.s sont amené.e.s à observer la manière dont ils.elles apprennent, à analyser leur progression sur les thématiques abordées et à développer leur métacognition. Ils.Elles peuvent se positionner sur leur développement de la compétence à « se former en premier cycle universitaire » en s'appuyant sur le référentiel de cette compétence.

Tout au long de l'élaboration des séances de méthodologie, l'équipe a porté une attention particulière à proposer des défis raisonnables aux étudiant.e.s, en prévoyant par exemple des activités de complexité croissante, afin de viser leur zone proximale de développement. L'étayage (Bruner, 2011) qu'offrent les chargé.e.s d'accompagnement, notamment en soutenant la réflexivité des étudiant.e.s vis-à-vis de leurs propres stratégies d'apprentissage, favorise la capacité de ces dernier.ère.s à résoudre seul.e.s des problèmes qu'ils.elles n'étaient pas en capacité de résoudre au départ. Parce qu'elles sont d'un niveau acceptable, permettent d'opérer des choix et de s'autoréguler, et répondent aux besoins spécifiques de chacun.e, les activités proposées lors des séances de méthodologie reposent sur les trois piliers de la motivation (perception de sa compétence, de son autonomie et de la valeur de l'activité) (Viau, 1994) et soutiennent donc la motivation de chaque étudiant.e.

Pour accompagner les étudiant.e.s, un soin tout particulier est apporté au recrutement des tuteur.rice.s qui assureront certaines séances de tutorat collectif. Le choix ne porte pas uniquement sur les résultats académiques ou le projet professionnel des candidat.e.s, mais également sur leur compréhension de

l'accompagnement, leurs expériences personnelles, les difficultés qu'ils.elles ont pu rencontrer à leur arrivée à l'université et leur capacité à prendre du recul. En effet, les chargé.e.s d'accompagnement ont constaté que les tuteur.rice.s emportant l'adhésion des tutoré.e.s n'étaient pas ceux.celles qui adoptaient une posture descendante ni ceux.celles pour qui le parcours universitaire avait toujours été aisé. Bien à l'inverse, les personnes les mieux placées pour accompagner les tutoré.e.s à surmonter les problématiques universitaires se révélaient être celles qui avaient rencontré certaines difficultés. Ces constats peuvent être rapprochés des travaux menés sur la pair-aidance (Fleury, 2019).

Les chargé.e.s d'accompagnement ont conçu une formation pour les tuteur.rice.s recruté.e.s. Les sujets abordés sont multiples : préparation et animation des séances, inclusion et accessibilité, retour sur sa pratique, création puis mutualisation de ressources et d'outils, etc. Cette formation donnera lieu à un retour réflexif et à un échange de pratiques entre pairs. La formation des personnes tutrices s'appuie, elle aussi, sur l'APC. Un référentiel de la compétence à « soutenir le parcours pédagogique de l'étudiant.e » a été élaboré et détaille les apprentissages-clés à travailler avec les tuteur.rice.s.

Le profil des chargé.e.s d'accompagnement, formé.e.s aux pédagogies actives et sensibilisé.e.s à la diversité des problématiques (santé mentale, discriminations, violences, handicap) permet de mener ces différentes missions pédagogiques. A titre d'exemple, tous.te.s les chargé.e.s d'accompagnement ont été formé.e.s à l'entretien d'explicitation des besoins pour les personnes se situant sur le spectre du trouble autistique.

Ainsi, du choix global de la formule d'accompagnement (tutorat méthodologique, tutorat pédagogique, entretiens individuels, etc.) au choix très spécifique des thématiques travaillées au sein des séances de méthodologie, l'étudiant.e est toujours rendu.e acteur.rice de son parcours et de sa démarche d'accompagnement. Un cadre imposé, unique à l'ensemble des étudiant.e.s accompagné.e.s ne semblait plus être adapté à la diversité des besoins et des profils des étudiant.e.s. Ce changement de posture demande, pour les chargé.e.s d'accompagnement, de constants allers-retours entre analyse de leur pratique et échanges avec les étudiant.e.s sur les outils proposés pour coconstruire de nouveaux outils. Pour les étudiant.e.s, la reconnaissance de leur singularité, de leurs besoins et la prise en compte de leurs choix, contribuent à ce qu'ils.elles portent un regard plus positif et moins stigmatisant à leur endroit.

#### 4. Retour critique

Ce travail de réflexion à une proposition plus individualisée a été mené tout au long de l'année universitaire 2022-2023 et mis en place à la rentrée 2023.

Nous avons pu constater que choisir les thématiques sur lesquelles ils.elles vont travailler suscite l'intérêt des étudiant.e.s et participe à leur motivation. Les séances de méthodologie prennent du sens et ils.elles y participent activement. Des chargé.e.s d'accompagnement rapportent une augmentation significative de l'assiduité. Certain.e.s étudiant.e.s comprennent l'intérêt de la réflexivité et s'en saisissent pour la construction de leur parcours. Dans le cadre de cette démarche, l'objectif est de se nourrir de cette réflexivité pour repenser un référentiel de compétences cohérent avec leurs attentes et leurs besoins.

Toutefois, cette démarche, qui est une véritable transformation pédagogique, tant au niveau des outils et supports (ex : carnet de bord réflexif) qu'en termes de posture, nécessite du temps non seulement pour s'emparer du contenu des séances mais également pour se former.

De plus, ces séances de méthodologie ne répondent pas complètement aux besoins des étudiant.e.s internationaux.ales hors échanges, pour qui des modules de Français sur Objectifs Universitaires seraient plus adaptés. Néanmoins des expériences de tutorat individuel auprès de ce public ont été menées et permettent d'attester que l'individualisation de la réponse aux besoins de l'apprenant.e permet d'améliorer la qualité de son apprentissage et d'augmenter sa confiance dans sa capacité à réussir.

En plus de la définition de la réussite, l'une des questions qui revient sans cesse dans les débats concernant les dispositifs d'accompagnement tient à leur évaluation et leur efficacité. Il apparaît inadéquat de faire reposer sur les dispositifs d'accompagnement la réduction des inégalités sociales. En outre, la majorité des évaluations repose sur des critères statistiques non adaptés à la réalité des effets produits par l'accompagnement. Les critères que nous identifions sont qualitatifs et non quantitatifs, nous avons donc décidé de mener des actions d'évaluation de nos actions par le biais d'une démarche d'amélioration continue des séances de méthodologie (grâce à l'accompagnement de l'équipe APC) et d'une étude menée directement auprès des tuteur.e.s. Celle-ci consistera en des entretiens semis-directifs individuels et collectifs auprès d'étudiant.e.s actuellement ou préalablement accompagné.e.s, en licence et en master. En effet, nous émettons l'hypothèse que des étudiant.e.s ayant quelques années de recul auront un regard différent sur les apports de l'accompagnement dont ils.elles ont bénéficié. La limite de cette étude est qu'elle portera sur des formules d'accompagnement différentes. Elle sera menée de janvier à mars 2024, nous disposerons donc d'éléments de réponse en avril mais l'analyse des données ne sera pas finalisée. Une enquête auprès des tuteur.ice.s sera également menée.

Si nous avons lié depuis désormais quatre ans accompagnement à la réussite et approche par compétences, c'est parce que les méthodes et pratiques pédagogiques ont un impact indéniable sur la réussite des étudiant.e.s. De plus, la démarche réflexive, le développement des compétences psychosociales (de façon intégrée à la formation) constituent des leviers essentiels pour la réussite et à long terme des apprenant.e.s. L'accompagnement au développement de la réflexivité des apprenant.e.s favorise également une posture professionnelle inclusive (de la part des chargé.e.s d'accompagnement). Elle place l'étudiant.e au centre de l'accompagnement et favorise son autonomie tout en réduisant le risque de biais et d'attitude prescriptive par la personne accompagnatrice. Nous identifions la réflexivité comme un moyen de dépasser la stigmatisation et de développer une universalisation de l'accompagnement.

Prendre en compte les diversités nécessite d'abord d'en prendre conscience afin de pouvoir collectivement les accueillir pour mieux les accompagner. Pour cela, la reconnaissance du métier de chargé.e d'accompagnement est essentielle et passe par le déploiement de cette fonction dans toutes les universités. D'autre part, étendre et institutionnaliser la formation des tuteur.ice.s permettrait de valoriser l'engagement des étudiant.e.s dans leur parcours et leur futur projet professionnel.

Il revient à nous tou.te.s de conjuguer diversité de la réussite et réussite de la diversité.

## Références

- Bruner, J.S. (2011). *Le développement de l'enfant. Savoir faire, savoir dire*. Presses Universitaires de France.
- Fleury, C. (2019). *Le soin est un humanisme*. Gallimard.
- Houart, M. (2017). *Réussir sa première année d'études supérieures*. De Boeck Supérieur.
- Jacquet, C. (2014). *Les transclasses, ou la non-reproduction*. Presses Universitaires de France.
- Viau, R. (1994). *La motivation en contexte scolaire*. De Boeck Supérieur.

Tessier D. (2023) *Approche intégrée des compétences psychosociales à l'école*

De Ketele J-M. (2014) *L'accompagnement des étudiants dans l'enseignement supérieur : une tentative de modélisation*